

Rapport de l'Etat Partie Niger sur l'état de conservation du Parc National W du Niger

Nom du bien du patrimoine mondial : Parc National W du Niger (République du Niger)

N° d'identification : 749

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial, paragraphe par paragraphe

[Note: cette information doit faire référence aux développements ayant eu lieu au cours de l'année écoulée, ou depuis la dernière décision du Comité sur ce bien]

A sa 28^e session (Suzhou, 2004), le Comité a demandé à l'Etat partie de fournir un rapport sur les résultats de toute étude d'impact environnemental qui serait effectuée ou de décisions prises concernant les projets de barrage et de mine à l'intérieur du Parc. Le 25 mars 2005, le Centre a reçu de l'Etat partie un courrier confirmant une nouvelle fois qu'aucune étude environnementale relative n'avait été engagée, pour la simple raison que le Niger n'envisage plus la construction d'un barrage ou l'exploitation de mine dans le Parc National W. Il faut également noter qu'une proposition d'extension du Parc W en bien transfrontalier avec le Burkina Faso et le Bénin est en cours avec le soutien du Programme Régional ECOPAS (Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélienne).

Projet de décision : 29 COM 7B.3

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. Ayant examiné le document **WHC- 05/29.COM/7B** ;*
- 2. Rappelant la décision **28 COM 15B.1** adopté à sa 28^{ème} session (Suzhou, 2004),*
- 3. Remercie l'Etat partie pour sa décision de renoncer à la construction d'un barrage et à l'exploitation minière dans le Parc Nationale W ;*
- 4. Encourage le Niger, le Burkina Faso et le Bénin à finaliser la proposition d'extension du Parc W en bien transfrontalier entre les trois pays.*

a) Mesures correctives prises par l'Etat Partie en réponse à la décision du Comité du Patrimoine Mondial

L'Etat Partie du Niger s'est engagé aux côtés du Bénin et du Burkina Faso dans le cadre du programme de gestion du Complexe des Parcs W (Bénin, Burkina Faso et Niger), du Parc National d'Arly (Burkina Faso) et du Parc National de la Pendjari (Bénin) à proposer l'extension du Parc W en Bien transfrontalier au Complexe WAP.

Un dossier de proposition d'inscription du site de la Composante du Parc National de la Pendjari sur la Liste du patrimoine mondial, a été soumis au Comité du Patrimoine Mondial à sa 35^{ème} session de Paris de 2011 pour examen. Le CPM a différé l'examen pour permettre à l'Etat partie (Décision 35 COM 8B) de prendre en compte certaines observations.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé d'une proposition d'inscription du Complexe WAP comme extension du Parc Régional W du Niger. Un dossier a été soumis en 2013 au Centre du Patrimoine Mondial pour examen de conformité et des observations ont été faites.

Plusieurs rencontres et Ateliers ont été tenus pour la finalisation complète du dossier d'inscription dont le dernier atelier a eu lieu du 10 au 15 novembre 2014 au Point Triple du Parc Régional du W du Niger.

Une lettre d'endossement et d'acceptation de l'Etat Partie du Niger pour l'extension du Bien du Patrimoine Mondial du Parc National W du Niger a été même adressée au Directeur du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

2. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par l'Etat partie

[Note: les problèmes de conservation qui ne sont pas mentionnés dans les décisions du Comité du patrimoine mondial ou toute autre demande d'information de la part du Centre du patrimoine mondial]

Les problèmes actuels de conservation auxquels le Parc National W du Niger est confronté restent et demeurent le Braconnage, le pâturage illégal, l'avancée du front agricole et surtout les effets du changement et de la variabilité climatique.

En effet, depuis la fin du Projet Régional des Parcs "W", du Parc National d'Arly et du Parc National de la Pendjari (WAP), qui appuie le Parc National W dans la lutte anti-braconnage notamment en matière de renforcement des capacités (Formation et moyens matériel de protection et surveillance), les équipes de surveillance font toujours face au braconnage. Les braconniers profitent de la modicité des moyens logistiques et financiers au niveau du complexe WAP pour s'organiser en bandes en utilisant certains moyens logistiques (pirogues, ânes...) pour s'installer et commettre leur forfait dans ces Aires Protégées. Le Braconnage s'exerce en général dans des endroits très isolés et enclavés du Complexe Régional WAP (Parcs Nationaux du Bénin, du Burkina Faso et du Niger) qui est lui-même une extension naturelle du Parc National W du Niger.

Pour ce qui concerne le pâturage illégal, la zone périphérique du Parc National W du Niger est constituée de villages dont les activités économiques principales des populations sont basées sur l'élevage et l'agriculture. Par conséquent, les populations riveraines et certains éleveurs de la région, utilisent le Parc National W du Niger soit pour le pâturage quotidien, ou alors comme couloir de passage ou de transhumance pour atteindre d'autres zones de parcours beaucoup plus clémentes vers le sud, au Burkina Faso ou au Bénin. Ce faisant, le bétail domestique rentre en compétition avec la faune sauvage. Cette situation crée des conflits entre les bouviers, les populations locales et les gestionnaires des Aires Protégées, d'où des représailles enregistrées sur le cheptel de part et d'autre.

Il en est de même pour l'agriculture qui est pratiquée par les populations des villages se trouvant dans la zone tampon et de transition du Parc National W. L'accroissement de la population et la dégradation des terres de cultures ont poussé les populations riveraines à faire des cultures itinérantes en s'approchant des limites de parc W à travers des défriches pour l'acquisition de nouveaux champs d'où la destruction du couvert végétal qui constitue l'habitat de la faune sauvage.

L'aridité de la zone consécutive aux changements et à la variabilité climatique, entraîne le recul de certaines populations fauniques du nord vers le sud. D'où la dégradation et l'appauvrissement de l'environnement avec toutes ses corollaires. Il faudrait par conséquent, qu'il y ait des programmes d'adaptation aux effets du changement climatique.

Pour les difficultés de conservation plus haut indiqué, l'avènement du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente sur financement de l'Union Européenne (UE) contribuera à la réduction des pressions sur le Complexe WAP et la Conservation de la biodiversité.

3. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, merci de décrire toute restauration importante et/ou toute nouvelle construction à l'intérieur de la zone protégée et de sa (ses) zone tampon et/ou corridors qui pourrai(en)t être entreprise(s).

Avec la fin du Programme des Parcs W « Ecosystème Protégés en Afrique Sahélo – Soudanienne » (ECOPAS), du Projet des Parcs W, d'Arly et Pendjari (WAP), et de la fin de la phase pilote du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE), une autre phase de cinq (5) ans de ce projet est entrain de démarrer en 2015.

Au titre de programme PAPE, des réalisations ont été effectuées au Parc National du W dans le domaine des aménagements des points d'eau et des pistes. La tenue des réunions semestrielles d'échanges entre bocs (bloc W et bloc Pendjari -Arly), la tenue des réunions bimensuelles de concertation entre conservateurs (Benin, Burkina, Niger) sur l'état de mise en œuvre des activités sur le terrain et la formation des conservateurs, responsables suivi-écologique et protection-surveillance sur le logiciel SMART en vue d'assurer un suivi harmonisé des activités illégales et les efforts de conservation consentis au niveau des trois pays.

D'autres activités sont prévues dans la 2^{ème} Phase (2015-2016) du PAPE qui démarre au regard des différentes préoccupations et problématiques de gestions évoqués par les acteurs. Ainsi, le programme entend construire des logements pour les agents au niveau de la base Tapoa et deux postes de contrôle (Karey- kopto et Korogoungou). Il prendra également en charge l'organisation des patrouilles régionales entre les trois pays (Niger, Benin et Burkina Faso) afin de lutter contre le phénomène grandissant de braconnage dans le complexe.

Dans la même lancée le PAPE a prévu l'aménagement de cinq autres points d'eau en vue d'augmenter la densité de la faune et faire du Parc W Niger une destination touristique sure de l'Afrique de l'ouest.

Des réflexions sont engagées au Niveau régional avec le Bénin, le Burkina Faso et certains partenaires techniques et financiers pour la mise an place d'un mécanisme de financement durable des Aires Protégées du Complexe WAP dont le Parc National W du Niger.

Sur le plan de la gestion touristique, étant donné la vocation du Parc National W du Niger dans ce domaine, trois (3) concessions d'exploitation touristique ont été octroyées pour la construction des écolodges dans le Parc National W. Deux (2) sont déjà construits et mise en exploitation et le troisième est en voie de l'être.